



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
portail Sud-Ouest, 7e étage
800 rue de la Gauchetière Ouest,
Bureau 7300,
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX (514) 496-2822

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Trousses diagnostic PRRS	
Solicitation No. - N° de l'invitation 39903-180561/A	Date 2018-01-11
Client Reference No. - N° de référence du client 39903-18-0561	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MTA-060-14707
File No. - N° de dossier MTA-7-40206 (060)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-02-23	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
Delivery Required - Livraison exigée .	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brunet, Luc	Buyer Id - Id de l'acheteur mta060
Telephone No. - N° de téléphone (514)602-2408 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS LABORATOIRE DE ST-HYACINTHE 3400, BOUL. CASAVANT OUEST ST-HYACINTHE Québec J2S 8E3 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Table des matières

1.1	INTRODUCTION.....	3
1.2	SOMMAIRE	3
1.3	COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS		5
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2	PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4	LOIS APPLICABLES.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES		7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION		9
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....		11
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		13
A. OFFRE À COMMANDES.....		13
6.1	OFFRE.....	13
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	14
6.5	RESPONSABLES.....	14
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
6.7	INSTRUMENT DE COMMANDE	15
6.8	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	16
6.9	LIMITATION FINANCIÈRE.....	16
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
6.12	LOIS APPLICABLES.....	17
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		17
6.1	BESOIN.....	17
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
6.3	DURÉE DU CONTRAT	17
6.4	PAIEMENT	17
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18
6.6	ASSURANCES.....	18
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	18
ANNEXE A: BESOIN.....		19
ANNEXE B : BASE DE PAIEMENT.....		22

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES	24
ANNEXE D : DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	25
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	25
ANNEXE E : LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	26
ANNEXE F : RAPPORT DES COMMANDES SUBSÉQUENTES (EXEMPLE SEULEMENT)	27

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent :

- L'annexe A : Énoncé des Travaux;
- L'annexe B : Base de Paiement;
- L'annexe C : Critères d'évaluation technique obligatoires;
- L'annexe D : Instruments de paiement électronique;
- L'annexe E : Liste complète des administrateurs de l'offrant;
- L'annexe F : Rapport trimestriel des commandes subséquentes.

1.2 Sommaire

Le Canada a l'intention d'émettre une (1) offre à commandes individuelle régionale (OCIR) pour la fourniture de trousse diagnostique du Syndrome Reproducteur et Respiratoire Porcin (SRRP) par Méthode Immuno-enzymatique ELISA, tel que décrits à l'annexe « A » en pièce-jointe, qui fait partie intégrante de la Demande d'offre à commandes et de l'Offre à commande résultante

L'offrant doit fournir les produits décrits à l'annexe « A » en pièce jointe, incluant la manutention et la livraison des produits, au fur et à mesure des besoins et des commandes du Laboratoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de St-Hyacinthe, QC.

Ce besoin est requis pour deux (2) ans et une (1) année d'option que seul le Canada peut exercer

Une (1) offre à commandes pourra être adjugée

Le fournisseur sera sélectionné suite à une évaluation basée sur des critères techniques obligatoires et des critères financiers

N° de l'invitation - Solicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Aucune quantité ou commandes minimum n'est garantie.

Un Permis d'importation pour la solution offerte, délivré par le Centre canadien des produits biologiques vétérinaire (CCPBV) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), est requis avant l'adjudication de l'Offre à commandes

1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada – Panama (ALECPA) et de l'Accord de libre-échange Canada - Pérou (ALECP).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27 Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA* [A3015T](#) (2014-06-26), Attestations - soumission

2.1.2 Clauses du *Guide des CCUA* [M0019T](#) (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En personne ou par la poste:

Place Bonaventure, portail Sud-Ouest, 7^e étage
800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300,
Montréal (QC), H5A 1L6

Par télécopieur: (514) 496-3822

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 8 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique (Voir l'annexe « A »)

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux et fourniront les besoins.

Section II : Offre financière (Voir l'annexe « B »)

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre (Voir l'annexe « D »)

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

- a) Acceptation des conditions établies dans la demande d'Offres à commandes;
- b) Conformité à la description de tous les besoins énumérés dans l'Annexe «A» ci-jointe;

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs des produits que vous offrez afin de permettre leur évaluation technique.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) L'offrant doit fournir la littérature technique/descriptive reliée aux produits offerts et devrait dûment compléter et joindre à son offre, l'Annexe «C» ci-jointe;
- b) L'offrant doit répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires indiqués dans l'Annexe «C» ci-jointe en fournissant toute la documentation suivante avec son offre, avant la date de clôture :
 - I. Attestation officielle (ex : fiche technique, encart) stipulant que le produit est capable de détecter les souches nord-américaines et européennes du SRRP (génotype 1 et génotype 2).
 - II. Attestation officielle (ex : fiche technique, encart, rapport de validation) que la sensibilité du produit est au minimum de 98% et que sa spécificité au minimum de 97%.
 - III. Attestation officielle (ex : fiche technique ou encart) spécifiant que le nombre de tests par plaques est minimalement de 92 tests (en excluant les contrôles).
 - IV. L'offrant doit fournir la documentation attestant que le produit proposé est homologué (enregistré) pour sa distribution au Canada par le Centre canadien des produits biologiques vétérinaires (CCPBV) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou que les démarches pour son homologation (Enregistrement) par le CCPBV sont en cours, (ou que les démarches ont été entreprises antérieurement à l'affichage de cette Demande d'offre à commandes), ou qu'il lui est permis d'exporter le produit au Canada pour d'autres fins (ex : recherche). Voir l'Article 5.2.3 – Ce Permis permettant l'importation du produit biologique vétérinaire offert au Canada, doit obligatoirement être fourni avant l'adjudication de l'Offre à commandes

À défaut de fournir les documents techniques/descriptifs des produits et l'information démontrant que l'offre technique répond aux critères de l'annexe « C », l'offre sera déclarée techniquement non recevable et ne sera pas considérée pour l'évaluation financière.

4.1.2 Évaluation financière (Voir l'annexe « B » ci-jointe)

- 1) Les offres financières seront évaluées sur la base des informations fournies par les offrants à l'annexe «B» ci-jointe, qui fait partie intégrante de la présente demande d'offre à commandes et de l'offre à commandes résultante;
- 2) L'offrant doit présenter son offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément;

- 3) Le Canada a fourni l'information suivante comme facteur multiplicateur à des fins d'évaluation financière :
 - A) Estimé de tests annuels
- 4) Dans son offre financière, l'offrant doit fournir :
 - B) Prix d'une trousse
 - C) Quantité de tests par trousse
 - D) Prix d'un test (B/ C = D)
 - E) Prix d'une livraison (Incoterms 2010 DDP)
- 5) L'offrant doit calculer le total estimé pour chaque année en complétant la formule suivante:
(A X D) + E afin d'obtenir :
 - F) le total estimé pour évaluation financière de chaque année.
- 6) L'offrant doit additionner le total estimé pour évaluation financière des trois années afin d'obtenir le Grand Total estimé pour les trois années;
- 7) L'offre recevable avec le Grand Total pour évaluation financière évalué le plus bas pour les trois années, sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes ;
- 8) Les engagements estimés fournis et les totaux produits par l'offrant, sont à titre d'évaluation financière et seul l'information concernant le produit offert, le « prix d'une trousse », la « Quantité de tests par trousse », le « Prix d'un test » et le « Prix d'une livraison » pour chacune des périodes, seront conservés à l'annexe B : Base de paiement, lors de l'adjudication de l'offre à commandes.

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA [M0222T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

Note : L'Offres à commandes sera adjugée en Dollars canadiens pour les entrepreneurs établis au Canada

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du Guide des CCUA [M0031T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Voir et complétez l'annexe « E » avec votre offre)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

site Web **d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail** (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>)

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Permis délivré par le Centre canadien des produits biologiques vétérinaire (CCPBV) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Ce Permis permettant l'importation du produit biologique vétérinaire offert au Canada doit être obtenu et de la documentation en support a cela doit être fournit, avant l'adjudication de l'Offre à commandes

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports (Voir l'annexe « F » ci-jointe)

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « F ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici un exemple de la répartition de trimestres (sera ajusté à l'adjudication de l'entente) :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de _____ 2018 au _____ 2020.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de douze (12) mois, à partir du _____ 2020 jusqu'au _____ 2021, (Sera complété par l'Autorité contractante lors de l'adjudication de l'Offre à commandes) aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 90 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés dans les commandes subséquentes à l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Luc Brunet
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 800 de la Gauchetière Ouest, suite 7300, Portail sud-ouest
Montréal, Québec H5A 1L6
Téléphone : 514- 602-2408
Courriel: Luc.Brunet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

NEA : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le Laboratoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de St-Hyacinthe, QC.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « F », Rapport des commandes subséquentes;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada

pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

La livraison doit se faire dans un délai de 14 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé conformément aux prix fermes offerts dans la base de paiement à l'annexe « B » et selon les quantités de biens commandés dans les commandes subséquentes à l'offre à commandes.

6.4.2 Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.4.3 Clauses du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI).

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

<u>A2000C</u>	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	(2006-06-16)
<u>A2001C</u>	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	(2006-06-16)
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)
<u>D0018C</u>	Livraison et déchargement	(2007-11-30)

ANNEXE A: BESOIN

TITRE

Trousses diagnostiques Syndrome Reproducteur et Respiratoire Porcin SRRP

ACRONYMES ET DÉFINITIONS

- a) ACIA: L'Agence canadienne d'inspection des aliments
- b) MIPD: Laboratoire de référence sur les Maladies indigènes porcines
- c) ELISA: *Enzyme-Linked Immunosorbent Assay*
- d) SRRP: Syndrome Reproducteur et Respiratoire Porcin
- e) CCPBV : Centre canadien des produits biologiques vétérinaires

BESOIN

Le besoin consiste d'approvisionner le laboratoire de référence en maladies indigènes porcines (MIPD) du laboratoire de Saint-Hyacinthe de l'ACIA en produit (trousses) permettant le diagnostic du SRRP via ELISA au fur et à mesure que le besoin se fait connaître.

CONTEXTE

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) exige que seuls les animaux, les produits et sous-produits animaux sains et conformes aux exigences des pays importateurs soient exportés du Canada et que, dans le cas des animaux vivants, ceux-ci soient transportés sans cruauté.

À son laboratoire de Saint-Hyacinthe siège le laboratoire de référence sur les maladies indigènes porcines (MIPD). Ce laboratoire est entre autres responsable d'identifier, de valider et d'utiliser de façon efficiente des produits diagnostiques (trousses et réactifs) pour la détection des anticorps dirigés contre le virus du Syndrome Reproducteur et Respiratoire Porcin (SRRP).

Suite à des négociations entre les pays importateurs des porcs canadiens et le Canada, le diagnostic du SRRP via la méthode ELISA (*Enzyme-Linked Immunosorbent Assay*) est approuvé pour certifier les animaux en regard du SRRP. Avant toute utilisation au Canada, chaque produit ou trousse diagnostique est évalué et validé au MIPD afin d'assurer que les performances, la sensibilité et la spécificité du produit diagnostique sont justes et qu'elles sont suffisantes pour que l'ACIA émette des résultats fiables.

PORTÉE DES BESOINS

Des fluctuations de l'industrie porcine canadienne rendent la fréquence et le volume des commandes de trousses diagnostiques imprévisibles étant donné la date de péremption de ces produits et l'impossibilité de constituer un inventaire important en avance.

- 1) L'entrepreneur offre une trousse ELISA diagnostique SRRP qui est sur le marché depuis minimum 5 ans;
- 2) L'entrepreneur peut fournir de 15 000 tests à plus de 50 000 tests par année et est en mesure de fournir les constituants de la trousse de façon individuelle;

- 3) L'entrepreneur est en mesure de fournir les trousse à l'intérieur de 5 à 10 jours ouvrables à raison d'environ 4 800 tests par commande;
- 4) Les trousse de diagnostics sont fabriquées en lot contenant un nombre minimum de 500 trousse par lot pour minimiser la variabilité associée au processus de leur fabrication;
- 5) L'ACIA peut discuter avec les personnes responsables de la production des trousse pour tout conseil/analyse scientifique;
- 6) Les trousse permettent l'automatisation des tests (incubations réalisées à la température pièce, réactifs fournis en quantité plus grande que ce qui est nécessaire pour permettre les volumes morts, produit contenant une solution-stop).

ATTESTATIONS OBLIGATOIRES AVANT L'ADJUDICATION

A- Importation de produits biologiques au Canada

Tout produit (type de trousse diagnostique) n'étant pas homologué au Canada doit premièrement faire l'objet d'une étude par le Centre canadien des produits biologiques vétérinaires (CCPBV) de l'ACIA afin que ce dernier émette un permis d'importation pour ce produit afin d'en faire la validation. (lien internet : <http://inspection.gc.ca/animaux/produits-biologiques-veterinaires/lignes-directrices-formulaires/3-25f/fra/1328639619579/1328640363370>.)

Différents paramètres sont considérés lors de l'évaluation du produit par le CCPVB. Ces études doivent être effectuées avant que le MIPD n'obtienne le permis permettant d'importer le produit pour les essais de validation.

B- Validation

Tout produit d'usage potentiel au MIPD du Laboratoire de Saint-Hyacinthe doit antérieurement à son usage passer à travers un processus de validation extensif, au cours duquel plusieurs étapes sont réalisées. Suite à la validation du produit, ses performances sont établies afin de confirmer que son utilisation est possible au MIPD pour remplir le mandat de l'ACIA, allant de l'exportation d'animaux vivants, à la certification d'animaux pour les programmes d'insémination canadiens, à la surveillance de maladies dans notre cheptel canadien. Les performances établies permettent de maintenir la confiance du client, tant au niveau national qu'à celui international, quant à la qualité de nos produits canadiens (animaux vivants, semence animale, embryons animaux, etc.)

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES (Exigences minimales essentielles)

La solution proposée doit :

1. Être définie selon la méthode de détection des anticorps acceptée: ELISA (*Enzyme-Linked Immunosorbent Assay*), puisque cette méthode est celle d'emblée négociée entre les pays importateurs de porcs et le Canada, sur les certificats d'exportation officiels du Canada;
2. Être capable de détecter les souches nord-américaines et européennes du SRRP (génotype 1 et génotype 2);
3. Garantir une performance minimale suivante:
 - Sensibilité: 98 %
 - Spécificité: 97%
4. Offrir un minimum de 92 tests par plaque (excluant les contrôles);
5. Permettre d'obtenir un résultat à l'intérieur de maximum 2 heures;
6. Offrir la possibilité d'automatisation : Toutes les étapes demandant une incubation doivent être conduites à température ambiante seulement (ex : 23°C ± 3°C).
7. Posséder une durée de conservation de minimum un an;
8. Être sur le marché depuis un minimum de 5 ans.

L'entrepreneur doit :

9. Être en mesure de fournir jusqu'à 50 000 tests par année à raison d'environ 4800 tests par commande;
10. Fournir un produit homologué (enregistré) pour sa distribution au Canada par le Centre canadien des produits biologiques vétérinaires (CCPBV) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
11. Fournir et livrer les trousse à l'intérieur de 5 à 10 jours ouvrables suite à une commande;
12. Offrir des produits évalués en postproduction avec certificat d'analyse disponible pour chaque lot. Le certificat donnant les informations suivantes : numéro de lot du produit et de chaque constituant, date d'expiration du lot de produit, valeurs des contrôles ainsi qu'une attestation que ce lot rencontre les critères de qualité établis par le manufacturier.;
13. Offrir la possibilité de commander les constituants de la trousse de façon individuelle;
14. Permettre à l'ACIA de discuter avec les personnes responsables de la production du produit, des trousse diagnostiques pour tout conseil/analyse scientifique.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B : BASE DE PAIEMENT

Les prix ne doivent pas inclure les taxes applicables et sont en dollars canadiens.

Seulement l'information décrivant le produit dans la boîte suivante ainsi que la quantité de tests par trousse, le Prix d'une trousse, le Prix d'un test et le Prix d'une livraison seront conservés dans l'annexe B : Base de paiement de l'offre à commande résultante. Les dates de chaque période d'un an seront complétées lors de l'émission de l'offre à commandes.

Veuillez aussi fournir les renseignements suivants concernant la solution proposée

<ul style="list-style-type: none"> · Fabricant de la trousse diagnostique : _____ · Type de trousse diagnostique proposé : _____
--

1 ^{ère} année :					
A) Estimé de tests annuels (À des fins d'évaluation financière)	B) Prix d'une trousse	C) Quantité de tests par trousse	D) Prix d'un test (B/ C = D)	E) Prix d'une livraison (Incoterms 2010 DDP)	F) Total estimé pour évaluation financière (A X D) + E =F
22 000 tests	_____ \$		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<i>Incoterms 2010 DDP : 3400. Boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) Canada, J2S 8E3</i>					

2 ^e année :					
A) Estimé de tests annuels (À des fins d'évaluation financière)	B) Prix d'une trousse	C) Quantité de tests par trousse	D) Prix d'un test (B/ C = D)	E) Prix d'une livraison (Incoterms 2010 DDP)	F) total estimé pour évaluation financière (A X D) + E =F
23 000 tests	_____ \$		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<i>Incoterms 2010 DDP : 3400. Boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) Canada, J2S 8E3</i>					

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3 ^e année :					
A) Estimé de tests annuels (À des fins d'évaluation financière)	B) Prix d'une trousse	C) Quantité de tests par trousse	D) Prix d'un test (B/ C = D)	E) Prix d'une livraison (Incoterms 2010 DDP)	F) total estimé pour évaluation financière (A X D) + E =F
24 000 tests	_____ \$		_____ \$	_____ \$	_____ \$
<i>Incoterms 2010 DDP : 3400. Boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) Canada, J2S 8E3</i>					

1 ^{ière} année	(+) 2 ^e année	(+) 3 ^e année	(=) Grand Total estimé Pour évaluation financière
\$	\$	\$	\$

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Tous les critères techniques identifiés ci-dessous sont obligatoires. Ils doivent être rencontrés et accompagnés des certifications et des preuves documentées demandées. À défaut de fournir de la documentation démontrant chaque critère rencontré, l'offre sera jugée non recevable et ne sera pas soumise à l'évaluation financière.

Critères d'évaluation technique obligatoires	Afin de faciliter l'évaluation technique, veuillez indiquer à quel endroit dans la documentation soumise avec votre offre se trouve l'information attestant le critère d'évaluation technique obligatoire comme étant rencontré.
Attestation officielle (ex : fiche technique, encart) stipulant que le produit est capable de détecter les souches nord-américaines et européennes du SRRP (génotype 1 et génotype 2).	
Attestation officielle (ex : fiche technique, encart, rapport de validation) que la sensibilité du produit est au minimum de 98% et que sa spécificité au minimum de 97%.	
Attestation officielle (ex : fiche technique ou encart) spécifiant que le nombre de tests par plaques est minimalement de 92 tests (en excluant les contrôles).	
L'offrant doit fournir la documentation attestant que le produit proposé est homologué (enregistré) pour sa distribution au Canada par le Centre canadien des produits biologiques vétérinaires (CCPBV) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou que les démarches pour son homologation (Enregistrement) par le CCPBV sont en cours, (ou que les démarches ont été entreprises antérieurement à l'affichage de cette Demande d'offre à commandes), ou qu'il lui est permis d'exporter le produit au Canada pour d'autres fins (ex : recherche).	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-180561/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-18-0561

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40206

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE F : RAPPORT DES COMMANDES SUBSÉQUENTES (EXEMPLE SEULEMENT)

Rapport des commandes subséquentes– (exemple de rapports)					
Période:					
No. OCIR	Date de commande	Date de livraison	Articles et quantités	Prix	Valeur totale